

LES CONSÉQUENCES SUR L'ÉVOLUTION DES CONDITIONS D'ÉLEVAGE DES PORCS : CONCEPTION DES BATIMENTS, PRISE EN COMPTE DES IMPÉRATIFS SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX, IMPACTS SUR LES BESOINS D'INVESTISSEMENT, LES COÛTS DE PRODUCTION ET LA RENTABILITÉ.

par Yvonnick **ROUSSELIÈRE**

IFIP-institut du porc

En production porcine, deux thématiques sont fortement mises en avant lorsque le bien-être animal est abordé : la mise en liberté des animaux et l'ouverture des bâtiments vers l'extérieur.

L'arrêt des animaux en cage ne concerne que les truies. A partir de 2013, sous l'impulsion de la réglementation bien-être, les truies gestantes ont été mises en groupe pour une durée minimum de 79 jours. Pour la maternité, les mentalités sont, d'ores et déjà, en train d'évoluer et la case liberté entre petit à petit dans les mœurs. Il n'existe pas de réglementation sur la surface minimum à respecter pour ce type de logement. Malgré tout, une surface de 6,5 m² par case semble faire consensus sur le terrain, soit une augmentation de 44 % par rapport à la surface d'une case bloquée traditionnelle de 4,5 m². Cette surface supplémentaire engendre un coût de la place plus élevé : environ 9 000 € en système liberté contre 6 500 € en système bloqué (sur la base des tarifs en janvier 2023). Ce changement de mode de logement s'accompagne également de modifications de pratiques (augmentation du temps de travail principalement) mais aussi des performances zootechniques (pourcentage de perte des porcelets notamment). Après le sevrage, un autre stade physiologique est concerné par l'arrêt des cages : la verraterie. La plupart du temps, cela se traduit par la suppression de ce bloc et l'ajout d'un bloc gestante supplémentaire. Les éleveurs privilégient généralement un système en réfectoire courette afin de pouvoir bloquer les truies lors de la détection des chaleurs et de l'insémination. La différence de coût par place est moins importante qu'en maternité. Il faut compter 2 500 € pour un logement en réfectoire courette contre 2 300 € en système verraterie (sur la base des tarifs en janvier 2023).

Concernant l'ouverture des bâtiments, il convient d'abord de trouver une définition commune et consensuelle de cette notion, pouvant aller d'un décroisement assez sommaire des systèmes existants (grand volume, puit de lumière...) à un accès à un parcours extérieur végétalisé. D'une manière générale, ce type de bâtiment conduit à une reconception globale de tout le logement. Cela s'accompagne d'une augmentation des surfaces allouées par porc, les éleveurs souhaitant donner l'opportunité à tous les animaux d'être présent en même temps dans le bâtiment soit pour des raisons de confort thermique soit pour des raisons sanitaires. De même, les cases sont généralement plus grandes afin de limiter le nombre d'ouvertures dans le bâtiment. Enfin, dans ce type de logement, il est assez fréquent de mettre à disposition différents types de sol. D'un point de vue environnementale, il s'agit d'un des points bloquants. En effet, selon la localisation de la zone de déjection (intérieur ou extérieur et type de sol concerné) le taux d'émission de gaz à effet de serre et la production d'ammoniac peuvent

BIEN-ÊTRE ANIMAL DANS L'UNION EUROPÉENNESéance du 8 mars 2023

fortement varier. Actuellement, ces nouveaux modes de logement concernent essentiellement les porcs charcutiers. La surface au sol allouée aux animaux est généralement proche de 1,2 m² (contre 0,7 m² en système traditionnel). Cela se traduit de nouveau par une augmentation du temps de travail (lavage, distribution et curage de la paille (si présente), tri des porcs charcutiers...) Cela s'accompagne également d'une augmentation importante du coût de la place : 1 200 € en système ouvert contre 630 € en système traditionnel (sur la base des tarifs en janvier 2023).